

Droit, économie, gestion, mention Economie et Gestion Publiques (EGP), spécialité Chargé de Développement Local (CDL)

RNCP11059 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341m, 122b, 120g
Code(s) ROME	K1802, K1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Université de Rennes 1
<http://www.univ-rennes1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

La spécialité « Chargé de Développement Local » du Master EGP, finalité professionnelle, forme des cadres (de niveau A) et prépare aux métiers du développement et de l'aménagement au sein :

- des collectivités territoriales (communes, départements, régions),
- de leurs structures de coopération (intercommunalités, pays, etc),
- mais aussi des institutions consulaires, bureaux d'études ou institutions financières intervenant dans le développement local.

Ces cadres participeront (sous l'autorité des élus, dans le cas des collectivités territoriales) : à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des collectivités territoriales (ou d'autres institutions ayant en charge le développement local), dans des domaines variés :

- Développement des structures et des fonctions liées à la décentralisation (Régions, départements, communes) et à la coopération entre collectivités (notamment intercommunalités).
- Développement des politiques européennes des collectivités.
- Elaboration, pilotage et contractualisation des projets (ex : politique de la Ville, pilotage du RSA, Programmes Locaux de l'Habitat, réalisations dans le cadre des Agendas 21, contribution au développement de l'intermodalité des transports ...).

Participeront : aux projets tendant au renforcement de l'attractivité et à la revitalisation des territoires (zones d'activité, pôles de compétitivité, pôles d'excellence rurale, zones de revitalisation rurale, zones urbaines sensibles, etc) :

- Développement de l'offre de la collectivité à destination des entreprises, des personnes en recherche d'emploi et des porteurs de projets, en collaboration avec des organisations partenaires (institutions, entreprises, associations).
- Mise en réseau d'acteurs (clubs d'entreprises, clusters, structures coopératives...) directement impliqués dans le développement des activités productives. Ex : structuration de circuits courts relevant de » l'économie de proximité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités techniques :

- Maîtriser les aspects économiques, financiers et juridiques de l'aménagement et du développement territorial.
- Maîtriser les enjeux et outils des politiques locales du développement.
- Bonne connaissance des acteurs et des dispositifs en matière de politiques locales du développement, y compris les mécanismes de financement publics et parapublics et les partenariats public-privé.
- Capacité à la sensibilisation et / ou la promotion externe des projets.
- Maîtriser les techniques de collecte de l'information, les outils et méthodes de synthèse et d'analyse de données globales et spécifiques se rapportant à un territoire (réalisation de diagnostics territoriaux, d'études destinées à éclairer l'action publique).

Compétences ou capacités organisationnelles :

- Aptitude à travailler en réseau avec d'autres acteurs, parties prenantes de l'action collective (acteurs publics et privés, associations), permettant de traiter des dossiers complexes.
- Capacité de proposition, d'expertise et de négociation.
- Aptitude à la synthèse et à l'autonomie dans le cadre des fonctions assurées.
- Aptitude à l'évolution dans un domaine de l'action publique où la décentralisation et le principe de subsidiarité offrent des capacités d'innovation et d'expérimentation aux collectivités publiques et imposent des coopérations efficaces.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités

Les professionnels issus de la spécialité du master travaillent :

- comme cadres de catégorie A, recrutés, soit par concours (attaché territorial), soit par voie contractuelle.

Les organisations qui les accueillent sont :

- des collectivités territoriales (communes, départements, régions, structures de coopération intercommunale),
- des organismes consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie...),
- des bureaux d'études ou des institutions financières intervenant dans le développement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles

La formation, assurant une certaine polyvalence aux jeunes professionnels, leur donne accès à des emplois de type (liste non exhaustive) :

- Chargé de projet de territoire
- Chargé de mission développement local
- Chargé d'études d'aménagement du territoire
- Chargé de mission programmes européens
- Chargé de mission urbanisme et aménagement
- Chargé de mission développement rural
- Chargé de mission économique
- Chargé de développement de zones d'activité
- Développeur économique ou Chargé de projets « entreprise »
- Chargé de projet en développement touristique et / ou culturel
- Chargé de mission cohésion sociale et territoriale

Pour des professionnels confirmés, l'évolution doit se faire vers des emplois de type chef de service ou au-delà. Les étudiants sont fortement invités à considérer la mobilité territoriale comme élément d'une stratégie de progression.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Enseignants chercheurs ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Composition du jury votée par l'Université de Rennes1

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://formations.univ-rennes1.fr> - [http://www.univ-rennes1.fr/themes/formation/formation continue/](http://www.univ-rennes1.fr/themes/formation/formation%20continue/)

Faculté de Sciences économiques – 7, place Hoche – CS 86154 – 36056 Rennes Cedex

Tél : 02 23 23 35 13 - eco-scol@univ-rennes1.fr

<http://www.univ-rennes1.fr/>

Université de Rennes 1

Faculté de Sciences économiques

SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11059/>